

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Briefing informel du Comité permanent,
en ligne, 22 mars 2024, 12:00-13:00 (CET)

AIDE-MÉMOIRE

1. Remarques de bienvenue de la Présidente du Comité permanent et de la Secrétaire générale de la CITES

La Présidente du Comité permanent (États-Unis d'Amérique), Rosemarie Gnam, et la Secrétaire générale, Ivonne Higuero, inaugurent le briefing informel et souhaitent la bienvenue aux représentants et représentants suppléants siégeant au Comité permanent. La Présidente du Comité permanent remercie le Secrétariat d'avoir pris l'initiative d'organiser le briefing et félicite le Comité pour les progrès importants qu'il a accomplis à sa 77^e session malgré les grands défis posés par un ordre du jour surchargé. La Présidente explique que l'objet principal du briefing informel est de fournir des informations sur les derniers avancements concernant l'organisation de la 20^e session de la Conférence des Parties (CoP20), d'expliquer la procédure que le Secrétariat propose de suivre, et d'obtenir des orientations du Comité permanent à ce sujet, ainsi que sur la marche à suivre concernant la gestion de l'ordre du jour du Comité permanent pour sa 78^e session.

2. Pays hôte de la CoP20

La Secrétaire générale informe le Comité qu'en dépit de nombreuses consultations et discussions avec d'éventuels pays hôtes, aucune Partie n'a proposé officiellement d'accueillir la 20^e session de la Conférence des Parties.

La Secrétaire générale rappelle qu'à sa 77^e session (SC77 ; Genève, novembre 2023), le Comité a convenu de demander au Secrétariat d'organiser la 20^e session de la Conférence des Parties conformément à la résolution Conf. 19.1, paragraphe 32 a), si aucun pays hôte candidat ne se fait connaître avant le 31 mars 2024, de lancer une collecte de fonds pour couvrir les coûts liés à son organisation et de proposer des approches alternatives pour financer les sessions futures de la Conférence des Parties, pour examen (voir compte rendu résumé SC77 SR, page 3).

La Secrétaire générale ajoute qu'en l'absence de toute offre officielle d'accueil, le Secrétariat a exploré des possibilités d'organiser la CoP à Genève et a étudié, de manière informelle, différents lieux possibles à Genève. Le Secrétariat a estimé les coûts d'organisation de la CoP20 à Genève en s'inspirant des coûts de la CoP19. Le montant total estimé requis est de l'ordre de 1,8 million USD à 2 millions USD. Toutefois, le montant réel ne sera connu que plus tard, après la procédure officielle de sélection d'un lieu et de fournisseurs de services associés. La Secrétaire générale suggère de convoquer le sous-comité des finances et du budget (SCFB) pour aider le Secrétariat à trouver les ressources nécessaires en vue de l'organisation de la CoP et note que les fonds doivent être disponibles avant la fin de 2024 pour que le Secrétariat puisse prendre les dispositions contractuelles nécessaires.

Cela pourrait comprendre :

- des collectes de fonds additionnelles auprès des Parties et autres parties prenantes, par exemple, au moyen d'une notification aux Parties ;
- une utilisation partielle du solde des ressources du fonds d'affectation spéciale.

La Secrétaire générale rappelle au Comité permanent qu'un président n'ayant pas été élu pour le sous-comité, il incombera au Secrétariat de convoquer la session. Le SCFB soumettra alors ses recommandations au Comité permanent qui devra les approuver.

Israël s'enquiert du coût de l'organisation de la CoP20 à Genève, rappelant que le coût de la CoP18, en 2019, avait été inférieur à l'estimation fournie par le Secrétariat. La Secrétaire générale répond que le coût de la CoP18 avait été de l'ordre de 1,2 million USD et que la location du lieu avait bénéficié d'un rabais de 50% en raison des travaux de construction alors en cours à Palexpo. Elle note en outre que, depuis 2019, les coûts ont augmenté partout dans le monde en raison de l'inflation, et que le Panama a dépensé 7 millions USD pour organiser la CoP19 à Panama, en 2022.

La Nouvelle-Zélande est favorable à l'inclusion d'une réserve dans le budget administratif pour couvrir, au moins partiellement, l'organisation de la CoP et demande des informations sur ce qui est déjà prévu pour l'organisation de la CoP dans le budget pour 2023-2025. La Secrétaire générale explique que le poste budgétaire pour l'organisation de la CoP ne prévoit que l'interprétation, la rédaction des rapports, la traduction et l'impression, des coûts qui devront être assumés par le Secrétariat, quel que soit le lieu où la CoP se réunira.

La Nouvelle-Zélande ajoute que la région Océanie ne soutient pas la suggestion faite par le Secrétariat dans le document de travail, à savoir explorer l'idée d'un système de rotation entre les régions CITES concernant la responsabilité d'organiser la CoP, soulignant que dans sa région, les capacités à cet égard sont limitées.

Le Kenya demande quel serait le genre de coûts à couvrir par des ressources additionnelles. La Secrétaire générale explique qu'un financement additionnel serait nécessaire pour trouver un lieu assez grand pour accueillir le Comité I et le Comité II qui doivent se réunir au même moment et à brève distance l'un de l'autre, un système de votation et tous les services techniques et l'équipement nécessaires au fonctionnement adéquat de la session.

Les États-Unis d'Amérique soutiennent la marche à suivre proposée par la Secrétaire générale et la convocation du sous-comité des finances et du budget pour examiner les incidences financières de l'organisation de la CoP20 à Genève.

Israël demande en outre s'il y a une date limite après laquelle il serait trop tard pour qu'une Partie offre d'accueillir la CoP parce que le Secrétariat aurait déjà engagé des ressources à Genève. La Secrétaire générale indique que cette date ne sera connue qu'après que l'Office des Nations Unies à Genève aura entamé les procédures officielles de sélection d'un site ; elle fait aussi remarquer que les procédures de sélection auront un coût, même si elles sont interrompues au cas où l'offre d'un hôte serait ultérieurement acceptée.

La Présidente invite le Secrétariat à prendre note des commentaires sur la marche à suivre pour la planification de la CoP20 à Genève. Elle encourage aussi les Parties membres du SCFB à envisager d'élire un président du SCFB de manière prioritaire.

3. Enseignements tirés de la 77^e session du Comité permanent

La Présidente rappelle qu'après la 77^e session du Comité permanent, le Secrétariat a envoyé une enquête en ligne demandant ouvertement : *Avez-vous des suggestions à faire sur la manière de traiter l'ordre du jour de plus en plus fourni de la session et les contraintes temporelles associées ?* Le Secrétariat a reçu 73 réponses anonymes de Parties et d'observateurs qui ont proposé, entre autres, les commentaires et suggestions suivants :

- Il faut plus de temps : augmenter la durée de la session (plus de jours et/ou plus de temps chaque jour).
- Il faut une meilleure gestion du temps en plénière : les introductions et les interventions devraient être limitées à deux minutes tout au long de la session ; un plus grand nombre de questions pourrait être examiné par les groupes de travail ; donner l'occasion aux Parties d'apporter des commentaires et des modifications éditoriales par écrit avant la session ; ne pas ouvrir la discussion pour des points/documents non critiques dont il sera pris note ; éviter les messages de remerciements répétés.
- Discussions en ligne : envisager de conduire une partie de la session en ligne pour faire progresser les discussions sur certains points de l'ordre du jour avant la session.
- Gestion des documents : explorer la possibilité de regrouper certains documents ; envisager de soumettre certains documents sous forme de documents d'information plutôt que de documents de travail ; veiller à ce que les documents soient soumis plus tôt.
- Gérer le nombre de points inscrits à l'ordre du jour : la CoP devrait réduire le nombre de questions à discuter.

La Présidente du Comité permanent indique qu'elle a passé en revue les réponses de l'enquête et qu'elle envisage de limiter la durée des interventions à 2 ou 3 minutes à partir de la 78^e session du Comité permanent. Elle invite ensuite les membres du Comité permanent à s'exprimer sur les idées présentées ci-dessus afin de mieux gérer l'ordre du jour de la 78^e session.

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, soutenu par le Brésil, les États-Unis d'Amérique, le Koweït, la Nouvelle-Zélande et la Suisse, est favorable à la limite de temps proposée pour les interventions mais appelle à une plus grande souplesse pour les Parties directement concernées par un point de l'ordre du jour ainsi que pour les cas de respect de la Convention.

Le Royaume-Uni, avec l'appui de la Suisse, demande aussi que tout point ou document dont il serait simplement pris note, soit présenté comme tel au début de la session. La Nouvelle-Zélande note en outre que, pour certains documents des groupes de travail pris en note à la 77^e session du Comité permanent, des orientations du Comité permanent auraient été utiles.

La Suisse suggère que les Parties concernées par le processus de respect de la Convention puissent soumettre toute information additionnelle sous forme de documents d'information, ce qui leur permettrait de se référer à cette information durant leur intervention.

Le Koweït suggère en outre que les cas de respect de la Convention non résolus lors d'une session du Comité permanent puissent être examinés aux sessions de la CoP lorsque toutes les Parties concernées sont présentes. Le Secrétariat rappelle que l'annexe 1 de la résolution Conf. 18.2, *Constitution des comités*, a donné instruction au Comité permanent de traiter les questions générales et spécifiques de respect de la Convention.

Le Brésil fait observer que la longueur de l'ordre du jour de la session du Comité permanent est directement liée au nombre de décisions adoptées par les Parties lors des sessions de la CoP et rappelle que les Parties sont responsables du traitement de cette question à la CoP suivante.

Les États-Unis d'Amérique suggèrent que le Secrétariat soutienne les présidents des groupes de travail s'ils souhaitent organiser des sessions en ligne afin de tenir des discussions approfondies avant la 78^e session du Comité permanent. Ils suggèrent aussi de réunir une session informelle du Comité permanent, en ligne, avant la 78^e session, afin de passer en revue la documentation et de déterminer quels sont les documents dont il faut prendre note. La Nouvelle-Zélande met en garde contre l'organisation de sessions sur le fond en ligne en raison de la question des fuseaux horaires et de son effet sur la participation.

La Présidente du Comité permanent prend note de l'appui en faveur d'une limite de temps pour les interventions à la 78^e session du Comité permanent tout en prévoyant une plus grande souplesse pour les cas de respect de la Convention, ainsi que de l'appel à travailler dans la mesure du possible avant la 78^e session, que ce soit via des sessions en ligne, des notifications visant à rassembler les avis ou des documents d'information. Elle note qu'une journée a déjà été ajoutée à la 78^e session qui aura lieu du lundi au samedi et ajoute que cette mesure augmente les coûts de la session de 10 000 à 15 000 USD ; elle invite le Secrétariat à porter la question à l'attention du SCFB. Elle appelle les présidents des groupes de travail à terminer leurs travaux dès que possible pour permettre des discussions préalables et demande la coopération et la collaboration des membres du Comité permanent afin de gérer l'ordre du jour de la 78^e session du Comité permanent.

4. Clôture

En prononçant la clôture du briefing, la Présidente du Comité permanent et la Secrétaire générale remercient les membres pour leur présence et leur engagement.

Liste des participants

AFRIQUE	
Maroc	Hayat Mesbah
Madagascar	Eric Robsomanitrاندراسانا
Kenya	Patrick Omondi
	Solomon Kyalo
	Monicah Njeri Njogu
Tchad	ABSENT
Sénégal (suppléant)	ABSENT
Zambie (suppléant)	Lusizi Mary Mwale
République-Unie de Tanzanie (suppléant)	Elisante Ombeni Leguma
République démocratique du Congo (suppléant)	ABSENT
ASIE	
Indonésie	Esfandri Nurbi
	Raditya Prihardianto
	Représentant 1
Koweït	Shereefa Al-Salem
Japon	Mariko Watanabe
	Yasuyuki Konayashi
Inde (suppléant)	Représentant 1
	Représentant 2
Singapour (suppléant)	Xie Renhui
	Hazelina Yeo
Chine (suppléant)	Motong Li
	Chenming Shi
AMÉRIQUE CENTRALE, AMÉRIQUE DU SUD ET CARAÏBES	
Brésil	Angelo Paulo Sales dos Santos
	Larissa Karydakakis
Honduras	ABSENT
République dominicaine	Nelson Garcia Marcano
Équateur (suppléant)	ABSENT
Nicaragua (suppléant)	ABSENT
Cuba (suppléant)	Viana Victoria Barcelo Perez
EUROPE	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Kristopher Blake
	Caroline Daisley
	Madison Jay
Géorgie	Teona Karchava
Belgique	Miet Van Looy
	Elke Malfait
	Sarah Van Staen
Pologne	Karol Wolnicki
	Wojciech Piwowarski
Bélarus (suppléant)	ABSENT
Israël (suppléant)	Simon Nemtzov
	Yatir Shamir
Espagne (suppléant)	Carolina San Martin Hernandez
Irlande (suppléant)	Niamh O'Keeffe
	Den O'Rourke
AMÉRIQUE DU NORD	
États-Unis d'Amérique (Présidence du Comité permanent)	Rosemarie Gnam
	Naimah Aziz
	Annie Arbuthnot
	Shireen Yousef
	Ashley Kennedy
Canada (suppléant)	Carolina Caceres
	Lise Jubinville
	Erin Down

Océanie	
Nouvelle-Zélande	Sarah Bagnall
Australie (suppléant)	Rhedyn Ollerenshaw
DÉPOSITAIRE	
Suisse	Matthias Lörtscher
PAYS HÔTE PRÉCÉDENT	
Panama	ABSENT